

Commune de BIOLLET

Conseil Municipal du mercredi 26 septembre 2018

20h

Présents : A. Verge, D. Saby, A. Carlier, S. Poughon, JP Touveron, G. Martin, A. Darvenne, R. Guillot, L. Barse, Roméo Guillot, Joelle Martins, Raymond Sauret
Secrétaire de séance : D. Saby.

1- Information sur les compteurs Linky

Lecture d'un texte d'un habitant de Biollet.

2- Mise en vente des anciennes tables d'école

Demandes de V Vlalard et E Poumerol et Marion Barse.
Prix de vente proposé : 15€.
Décision : 15€ ; la commune en garde deux .

3- Remplacements à l'école

En cas d'absence de Clarisse ou Muriel.
Proposition : remplacement par Gaëlle (qui assure les remplacements à l'Agence Postale), en tant qu'Adjoint Technique (1^{er} échelon).
Lettre de demande d'Elodie Leleu à répondre ...

Délibération : oui à l'unanimité pour Gaëlle.
Réponse à faire à Mme Leleu,

4 – Repas de l'A.V.S à la cantine

Prix agent : 4,80€ ; à voir.

Délibération : repas gratuit pour l'AVS à l'unanimité.

5 – Location logement de l'Ecole

Location à M et Mme PY
Délibération : oui à l'unanimité.

6 – Inauguration souscription des cloches

Qui s'en occupe ? (dimanche 18 novembre)
Pot à la salle des fêtes après la messe.

Envoi à la liste des donateurs : Alain et Joelle.
Annie et Geneviève achètent

7- Place Jean Mazon

Démarche à suivre.
Oui à l'unanimité ; on se renseigne et on demande à la famille.
Plaque sur poteau sur le muret vers l'Eglise.

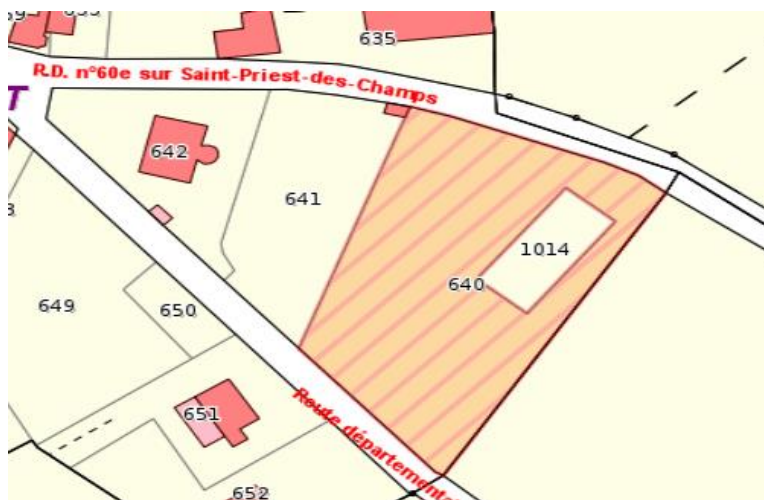
8 – Point sur les travaux en cours et effectués.

Bar salle des fêtes : Jean Paul s'en occupe.
Peintures école.
Portes école.
Vente maison Longchambon./ Joelle se renseigne.
Point permis de construire.
Point achats pour salle des fêtes, fleurs, ...

9 – Demande d'achat du terrain 640C

Demande d'achat de J. Cubizolle.
3797m²

Décider d'un prix de vente.
Rappel : 3€/m² sectionnal de la Brousse ; 0,5€/m² sectionnal des Sourdeliers.



Vote :
Pour le vendre à 5 €/m² : 10 pour
Pour ne pas le vendre : 1

Donc **délibération** : proposition de vente à 5€/m² . Information par courrier.

10 – Zonage, assainissement et recensement.

1. L'eau à l'Ébeaupin

Suite à la convention signée avec le Syndicat Sioule et Morge selon laquelle chacun des 10 abonnés du hameau de l'Ébeaupin de Saint-Priest-des-Champs sera désormais géré directement par le service des eaux de Biollet, un relevé des compteurs, conjointement avec la SAUR, est prévu dans la dernière semaine de septembre. À partir de fin 2019, ils recevront les factures au même titre que les habitants de Biollet.

2. R.P.Q.S.

Chaque année, le service des eaux alimente en informations le portail de l'Observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement.

Ces indicateurs font partie, entre autres, des données constituant le « Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable » pour chacun des domaines :

- eau potable
- assainissement collectif
- assainissement non-collectif.

Ces 3 rapports mis à disposition des communes ne sont pas obligatoirement publiés pour être consultés par le grand public, celui-ci pouvant néanmoins accéder aux indicateurs de sa commune en se connectant au site internet de l'observatoire.

Il est proposé au CM de mettre une version allégée du R.P.Q.S. de l'eau potable à disposition des administrés sur le site internet de la commune, par exemple. Cette version récapitule les informations les plus pertinentes pouvant intéresser les habitants.

3. Point sur les subventions liées aux travaux d'assainissement non collectif

Les 12 propriétaires qui ont effectué des travaux en 2017 ont reçu la totalité de la subvention du Conseil Départemental. Le solde de 10 % de la subvention provenant de l'Agence de l'eau est en attente de versement à la commune, qui la reversera aux propriétaires dès lors qu'elle l'aura reçue.

Ces derniers recevront parallèlement la facture de 99 € relative au rapport de bonne réalisation des travaux.

Avec ce retard, le montage du dossier de demande par la commune du versement de la subvention « contrôles » est du même coup retardé.

4. Actualisation du zonage

Le dossier de zonage réalisé en 1997 n'ayant pas été suivi d'enquête publique, ce qui n'était pas exigé alors, le Conseil Départemental a exigé qu'une réactualisation soit effectuée ainsi que le gel pendant 10 ans de toute opération d'assainissement collectif sur les hameaux de Termes et du Bost.

Le nouveau dossier est en cours de montage par Amélie Pérez de l'O.N.F. Il sera présenté au cours d'un conseil municipal exceptionnel, modifié éventuellement sur décision du conseil, puis soumis à enquête publique, d'autres modifications pouvant y être apportées suite à cette enquête.

5. Recensement de la population

Le recensement exhaustif est une opération qui s'effectue tous les 5 ans pour Biollet, comme pour toutes les communes de moins de 10 000 habitants.

Cette opération aura lieu entre le 17 janvier et le 16 février 2019.

Elle nécessite la nomination d'un coordonnateur et d'agents recenseurs (pour Biollet un seul agent recenseur vu le nombre d'habitations - < 260 - à visiter).

Il est proposé au CM :

- de nommer Alain Carlier coordonnateur,
- de proposer la candidature de Sébastien pour la fonction d'agent recenseur et, si elle est acceptée, de ne pas faire d'appel à candidatures pour cette fonction,
- de déterminer le montant de l'indemnité versée à l'agent recenseur, sachant que la commune recevra en juin 2019 la somme de 682 € à ce titre.

Délibérations :

Oui à l'unanimité pour A Carlier coordonnateur.

Oui pour Sébastien Quintanel pour agent recenseur et 1000 euros d'indemnité.

11 – Questions diverses

Emplacement congélateur : dans garage de la salle des fêtes.

Point garderie/ RPI : courrier de M Tiquet à Espinasse reçu ce jour.

Proposition de cartes postales « Biollet » : à voir au prochain conseil .

Actions du CCAS : 18 octobre rencontre inter-génération

Intervention G Tixier pour la chaudière de l'Eglise ?

Souffleur à feuilles : on se renseigne .

Jeu extérieur pour l'école ?

Visite des nouvelles installations de gestion du réseau d'eau.

Foire à la pomme de terre.